



## Conseil de sécurité

Distr. générale  
5 décembre 2003  
Français  
Original: anglais

---

### **Rapport du Secrétaire général sur l'évolution de la situation en Guinée-Bissau et sur les activités du Bureau d'appui des Nations Unies pour la consolidation de la paix dans le pays**

#### **I. Introduction**

1. Le présent rapport est soumis en application du paragraphe 14 de la résolution 1233 (1999) du Conseil de sécurité, en date du 6 avril 1999, par lequel le Conseil m'a prié de le tenir périodiquement informé et de lui présenter tous les 90 jours un rapport sur l'évolution de la situation en Guinée-Bissau et sur les activités du Bureau d'appui des Nations Unies pour la consolidation de la paix dans le pays. Par la suite, lors des consultations officieuses qu'il a tenues le 8 juillet 2002, le Conseil m'a prié de lui soumettre un rapport écrit tous les six mois.

2. Depuis la parution, le 9 juin 2003, de mon précédent rapport (S/2003/621), le Conseil de sécurité a été informé périodiquement de la situation en Guinée-Bissau et, après le coup d'État de l'armée, le 14 septembre 2003, plus fréquemment. Le 18 novembre 2003, lors d'une séance privée du Conseil relative à la situation en Guinée-Bissau, mon Représentant dans le pays a informé les membres du Conseil des progrès réalisés par les autorités transitoires, mises en place après les événements du 14 septembre. Le présent rapport, fondé sur les exposés d'information qui ont été faits, porte essentiellement sur les efforts déployés par ces autorités pour mener à bien la transition et sur l'aide que le Bureau d'appui leur apporte à cet égard.

#### **II. Évolution de la situation politique**

3. Dans mon dernier rapport, j'ai décrit la déplorable situation politique et socioéconomique de la Guinée-Bissau, qui pourrait contribuer à relancer le conflit. C'est cette situation en effet que les dirigeants militaires ont malheureusement invoquée pour justifier leur intervention le 14 septembre 2003.

4. Comme suite à cette intervention et à l'accord du 17 septembre 2003, qui prévoyait la démission du Président Koumba Yalá et le retour des forces armées dans leurs casernes, une charte politique transitoire a été officiellement adoptée et signée le 28 septembre 2003.



5. Depuis lors, comme le prévoyait cette charte, le Gouvernement de transition, qui est dirigé par un premier ministre civil, Artur Sanha, le Conseil national transitoire, qui fait office de parlement jusqu'aux élections législatives, et le Président civil transitoire, Henrique Pereira Rosa, ont prêté serment et sont entrés en fonctions. La Charte prévoyait également la tenue d'élections législatives dans les six mois qui suivaient sa signature, c'est-à-dire d'ici à la fin mars 2004, et celle d'élections présidentielles dans les 12 mois qui suivaient la prestation de serment des députés élus. Le Gouvernement de transition, largement représentatif, s'est fixé pour priorité d'organiser les élections législatives et de verser les arriérés de traitement des fonctionnaires, accumulés de longue date.

6. Au cours de la période critique qui a précédé la transition, le Bureau d'appui et mon Représentant ont usé de leurs bons offices et donné des conseils à toutes les parties prenantes en vue de favoriser le dialogue et de contribuer à atténuer les tensions.

7. Je signale avec plaisir qu'un certain nombre de mesures positives ont été prises par les autorités transitoires en vue de l'application de la Charte transitoire. Pour rétablir la légalité, le Conseil national transitoire a approuvé la nomination d'un nouveau procureur général, qui a pris ses fonctions le 27 novembre 2003. Le Conseil a également approuvé le rétablissement, dans leurs fonctions de juges de la Cour suprême de justice, du Président et du Vice-Président de la Cour, qui avaient été renvoyés et emprisonnés sans avoir été jugés par le Président Yalá. Le Gouvernement a annoncé une autre mesure tout aussi importante, à savoir que les élections à la présidence et à la vice-présidence de la Cour suprême, dans lesquelles bon nombre des partenaires de la Guinée-Bissau voient une étape décisive de la transition, se tiendraient le 16 décembre 2003. Il a été également signalé que la dirigeante de l'Association des juges et des magistrats (ASMAGUI), qui s'était enfuie par avion à l'étranger en 2001 au motif qu'elle avait reçu des menaces de mort, est retournée en Guinée-Bissau. Sous sa direction, l'Association avait dénoncé les violations dont la Constitution avait été l'objet sous le régime précédent.

8. En ce qui concerne une autre étape déterminante de la transition, à savoir les élections législatives, le Président Rosa a réaffirmé, lors de la mission qu'il a effectuée récemment à New York, que les autorités transitoires avaient l'intention de tenir des élections législatives au cours de la période de six mois visée dans la Charte. Il a déclaré il y a peu de temps à mon Représentant que les dates des élections seraient bientôt annoncées.

9. Le Gouvernement est déterminé à promouvoir la transparence et une gestion financière saine, notamment en mettant en place un nouveau système en vertu duquel les traitements des fonctionnaires leur seront versés par des agences bancaires – ce qui permettra de résoudre le problème des travailleurs fantômes – et il a versé leur traitement d'octobre aux fonctionnaires. Parmi les autres mesures prises, on mentionnera le fait que le Conseil national transitoire a ordonné un audit du gouvernement intérimaire de Mario Pires, le dernier gouvernement en date sous le régime précédent, et que le Premier Ministre Sanha a suggéré la possibilité de créer une commission composée de représentants de la communauté internationale afin de dresser le bilan de l'action du gouvernement en place.

10. Autres faits positifs, les organes de télédiffusion et de presse publics et indépendants et les organisations étrangères de médias représentées en Guinée-Bissau fonctionnent normalement, et la radio et la télévision nationales se font

l'écho d'opinions politiques très diverses. En raison de problèmes techniques, toutefois, les émissions de la télévision nationale ne sont plus diffusées depuis la mi-novembre.

11. Les autorités transitoires ont pris toute une série de contacts avec des partenaires régionaux et internationaux afin de les informer de l'évolution de la situation et de les inciter par le dialogue à favoriser une transition pacifique et durable vers la démocratie, et le Président Rosa s'est rendu en visite dans les États voisins et un certain nombre d'autres pays de la sous-région et dans d'autres pays. Par ailleurs, une délégation de la Communauté des pays de langue portugaise s'est rendue à Bissau début novembre afin de s'entretenir avec les autorités et d'autres parties prenantes, le Gouvernement portugais a dépêché dans le pays un envoyé chargé d'appuyer les initiatives prises par le Gouvernement pour rétablir des relations de travail avec ses partenaires internationaux et la Chine est en train de construire une nouvelle assemblée nationale à Bissau dans le cadre de son programme de coopération.

12. Les autorités se sont maintenues en relations étroites avec mon Représentant en Guinée-Bissau, et le Président Rosa m'a demandé de proroger jusqu'au 31 décembre 2004 le mandat du Bureau d'appui afin de faciliter le dialogue entre toutes les parties prenantes et de promouvoir la réconciliation nationale au cours de la transition.

13. Les membres du Conseil de sécurité se souviendront que le 11 novembre 2003, j'ai proposé que l'on proroge le mandat du Bureau d'appui et qu'on le modifie pour qu'il soit mieux adapté à la nouvelle situation sur le terrain (voir S/2003/1096) et que le Conseil a approuvé cette proposition (voir S/2003/1097).

### **III. Aspects militaires et problèmes de sécurité**

14. Depuis le coup d'État de septembre, les patrouilles chargées d'assurer la sécurité le long des frontières du pays ont été renforcées. La situation le long de la frontière avec le Sénégal demeure calme, bien que des incidents occasionnels aient été signalés. En août 2003, la Guinée-Bissau a fourni un contingent de 650 hommes à la Mission des Nations Unies au Libéria (MINUL).

15. Sur le plan interne, il y aurait des tensions dans les rangs de l'armée en raison de l'accumulation des arriérés de salaire et des mauvaises conditions de vie dans les casernes, mais le chef d'état-major, qui est également Président du Conseil national transitoire, a déclaré que l'armée demeurait unie. Il a tenu des réunions avec des partisans de feu le général Ansumane Mane et avec les personnes qui se reconnaissent dans l'ancien Président Nino Vieira afin de maintenir l'unité des forces armées, en particulier au cours de la période de transition. Des représentants des anciens combattants exigent, entre autres choses, une amnistie complète, la réintégration des anciens combattants dans l'armée et la signature d'un accord officiel dont l'ONU et la communauté internationale seraient témoins. Le Bureau d'appui a commencé à débattre de la mise en oeuvre d'un programme de désarmement destiné à réduire le nombre d'armes légères illégalement détenues.

16. La phase de réintégration du Programme de démobilisation, réinsertion et réintégration est en cours et doit s'achever en juin 2004. Le fonds d'affectation spéciale destiné à financer le Programme, qui est alimenté par plusieurs donateurs,

ne peut actuellement servir de prestations qu'aux plus vulnérables des 11 300 anciens combattants, au nombre de 4 372. La sélection de ces bénéficiaires a donné lieu, le 20 novembre 2003, à une protestation pacifique des autres anciens combattants, qui exigeaient de bénéficier des prestations au titre de la phase de réintégration. La Banque mondiale a commencé à restructurer son portefeuille en vue de répondre aux besoins financiers du Programme.

17. Bien qu'ils manquent de ressources et que leur traitement ne leur soit toujours pas versé, les membres des forces de police continuent à travailler et à s'acquitter de leur tâche de maintien de l'ordre de telle manière que le nombre des incidents signalés, en particulier dans la capitale, a sensiblement diminué. Le Gouvernement de transition inclut actuellement dans ses plans la création d'un centre de formation des policiers et le conseiller du Bureau d'appui pour les questions relatives à la police civile l'aide à formuler les plans en question.

#### **IV. Aspects relatifs aux droits de l'homme**

18. Le Bureau d'appui continue à suivre la situation dans le domaine des droits de l'homme, en portant essentiellement son attention sur les libertés civiles et le dialogue avec les autorités. Il s'informe actuellement de la situation de 10 soldats de l'armée détenus depuis décembre 2002, qui seraient accusés d'avoir fomenté un coup d'État et attendent toujours d'être jugés. Le tribunal militaire continue à manquer des moyens logistiques et financiers nécessaires pour s'acquitter efficacement et rapidement de ses fonctions. L'ancien Président, Koumba Yalá, est toujours assigné à résidence sur ordre de l'armée. Six de ses proches collaborateurs, dont sa soeur, se sont vu enjoindre par l'armée de ne pas mener d'activités susceptibles de compromettre l'ordre public.

19. Dans le cadre des efforts qu'il déploie pour renforcer les moyens d'action nationaux en matière de protection et de défense des droits de l'homme, le Bureau d'appui a continué à aider le Comité interministériel des droits de l'homme à mettre au point un plan national d'action dans le domaine des droits de l'homme, lancé en mars 2003. Il a également organisé des cours de formation concernant les droits de l'homme à l'intention des 650 membres du contingent de la Guinée-Bissau actuellement déployé dans le cadre de la MINUL.

20. Afin d'aider les femmes à jouer un rôle plus actif au sein de la société civile, les organismes des Nations Unies ont organisé des séminaires visant à promouvoir leur autonomisation. Le cycle de conférences provinciales et régionales que le Bureau d'appui organise dans le cadre de son programme de réconciliation pour encourager les femmes de divers milieux politiques, ethniques et professionnels à participer au processus politique en cours et qui a été interrompu par les événements du 14 septembre reprendra en 2004.

#### **V. Aspects économiques et sociaux**

21. Selon le Fonds monétaire international (FMI), les autorités transitoires ont hérité d'une situation dans laquelle le recouvrement des recettes publiques avait été quasiment réduit à néant, ce qui fait que celles-ci sont actuellement très inférieures aux prévisions alors même que les dépenses n'ont pas été convenablement

contrôlées ni comptabilisées. De ce fait, la situation économique et sociale demeure très préoccupante et menace de rompre le fragile consensus politique qui s'est établi. Le non-versement de leur traitement à la plupart des employés de la fonction publique pendant la majeure partie de 2003, l'impossibilité pour la majorité des enfants de fréquenter l'école au cours de l'année écoulée et la rumeur selon laquelle la mortalité aurait augmenté parce que le Gouvernement n'a pas pris en charge le coût des médicaments et des soins médicaux essentiels continuent d'exacerber les tensions sociales. Le taux estimatif officiel des cas d'infection à VIH et de sida est actuellement relativement faible (4,1 %) mais, selon le programme national de lutte contre le sida, il pourrait être multiplié par cinq au cours des cinq prochaines années si les pouvoirs publics ne réagissent pas plus vigoureusement.

22. Des efforts sont faits actuellement pour aider les autorités transitoires à surmonter la crise, avec l'aide des entités des Nations Unies appelées à intervenir dans les domaines politique et économique, qui travaillent à cette fin main dans la main. En étroite collaboration avec mon Représentant, l'équipe de pays des Nations Unies, placée sous la direction du coordonnateur résident, vient en aide aux nouvelles autorités, qui se préparent à affronter les défis socioéconomiques considérables auxquels le pays est en butte. Le FMI, la Banque mondiale et la Banque africaine de développement ont dépêché à Bissau ces dernières semaines, pour qu'elles examinent la situation et formulent des recommandations, des missions qui ont reçu le plein appui de l'équipe de pays et bénéficié de son entière collaboration.

23. En concertation avec la Banque mondiale, la Banque africaine de développement et le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD), le FMI a aidé techniquement le Gouvernement à élaborer un plan économique d'urgence de sept mois, qui couvre la période de décembre 2003 à juin 2004.

24. Bien que le Gouvernement prévoie de présenter ses plans d'action et sa stratégie de développement à la table ronde prévue en 2004, il y a lieu de mettre en place sans tarder un dispositif qui permette de mobiliser et de coordonner l'aide d'urgence fournie au pays. À cette fin, la Banque mondiale prévoit de convoquer à Paris, le 16 décembre 2003, une réunion officieuse des donateurs. En attendant, le PNUD a créé un fonds multidonateurs d'intervention économique d'urgence, qui doit permettre de répondre aux besoins les plus urgents de la population et constituera un bon moyen de compléter de manière concertée le budget du Gouvernement et le programme de suivi par le FMI afin de financer les principales dépenses budgétaires récurrentes que le Gouvernement doit engager dans des secteurs clefs pour fonctionner efficacement, à savoir celles afférentes aux traitements des fonctionnaires et à l'assistance technique à apporter aux principaux ministères. Ce fonds pourrait aussi aider à promouvoir la transparence et la responsabilisation dans l'acheminement de l'aide d'urgence et permettre à une entité neutre de gérer les ressources rendues disponibles pour les secours d'urgence.

## **VI. Observations**

25. Je tiens à exprimer ma gratitude aux dirigeants et aux organisations de la sous-région, en particulier à la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest et à la Communauté des pays de langue portugaise, pour le rôle constructif qu'ils jouent depuis l'intervention militaire du 14 septembre en aidant à résoudre

pacifiquement la crise. Promouvoir la stabilité en Guinée-Bissau est d'une importance cruciale pour la stabilité d'une sous-région déchirée par de si nombreux conflits.

26. La destitution, il y a peu de temps, du Président démocratiquement élu de la Guinée-Bissau, si elle est répréhensible, ne doit pas être vue comme un événement isolé interrompant un processus démocratique mais comme l'aboutissement d'une situation intenable dans laquelle la Constitution a été violée à plusieurs reprises. J'engage donc la communauté internationale à examiner comment elle peut intervenir à titre préventif dans des situations postérieures à un conflit où les gouvernements, bien que démocratiquement élus, font fi des principes consacrés par la constitution nationale, bafouent les règles élémentaires de la conduite des affaires publiques et deviennent ainsi une source supplémentaire d'instabilité.

27. Il est encourageant de constater que le Gouvernement transitoire a pris d'importantes mesures dans la bonne direction. Je demande à tous les acteurs bissau-guinéens de maintenir ce cap et de continuer à joindre leurs efforts pour trouver la solution aux problèmes urgents auxquels leur pays est confronté.

28. Les autorités transitoires ont demandé une aide d'urgence à la communauté internationale. J'espère qu'aux réunions qu'ils ont prévu de tenir, les donateurs annonceront une réponse positive à cette demande. En attendant, je salue l'initiative que le Programme des Nations Unies pour le développement a prise opportunément de créer un fonds d'intervention économique d'urgence et je demande aux partenaires de la Guinée-Bissau d'envisager d'utiliser ce fonds pour canaliser l'aide d'urgence qui est apportée au pays.

29. L'essentiel en 2004 sera d'aider la Guinée-Bissau à créer un environnement politique propice au déroulement pacifique de la transition, qui sera près de s'achever en 2005, et, en particulier, à la tenue d'élections législatives crédibles d'ici à mars 2004. J'espère à cet égard que la communauté internationale continuera à aider à faire en sorte que les engagements pris soient respectés.

30. J'estime encourageants les travaux du Groupe de travail spécial du Conseil de sécurité sur la prévention et le règlement des conflits en Afrique, du Groupe consultatif spécial du Conseil économique et social pour la Guinée-Bissau et du Groupe des Amis de la Guinée-Bissau. Je tiens par ailleurs à saluer la souplesse dont les institutions de Bretton Woods ont fait preuve à l'égard de la Guinée-Bissau en continuant à prendre des mesures en sa faveur. Les organismes des Nations Unies présents sur le terrain sont prêts à collaborer avec elles.

31. Enfin, je tiens à rendre hommage à mon Représentant en Guinée-Bissau, David Stephen, ainsi qu'au personnel du Bureau d'appui des Nations Unies pour la consolidation de la paix en Guinée-Bissau et de l'équipe de pays des Nations Unies, pour leur dévouement et leur contribution au règlement pacifique de la crise qui s'est déclenchée récemment et pour leur appui constructif à la transition en cours.